



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE

SYSTÈME DE SANTÉ: DE LA RÉSILIENCE À L'ÉMERGENCE

Infrastructures de santé

- **Bâtir pour guérir:** L'expansion des infrastructures de santé au Sénégal
- **Inauguration et rénovation:** Les nouveaux visages des soins de santé régionaux

Accès aux soins

- **La gratuité des soins:** Un droit pour tous les sénégalais
- **Couverture maladie universelle:** Expansion et innovation pour l'accès aux soins



Janvier 2024





Permettre à tous les Sénégalais, au moment où ils en ont besoin, d'accéder à des soins de santé de qualité, sans aucune entrave financière et sans aucun risque financier. *Macky Sall, Président de la République*

SOMMAIRE

Vue d'ensemble

5

Le Sénégal sur la voie de l'émergence sanitaire: Bilan et perspectives
Résilience face aux pandémies



Infrastructures de santé

9

Bâtir pour guérir : L'expansion des infrastructures de santé au Sénégal
Inauguration et rénovation : Les nouveaux visages des soins de santé régionaux
Progrès urbains et ruraux : Rapprocher les soins de la population



Accès aux soins

11

La gratuité des soins : Un droit pour tous les Sénégalais
Couverture Maladie Universelle : Expansion et innovation pour l'accès aux soins



14 Prouesses du secteur de la santé

Chirurgie, Greffes : Exploits inédits

16 Prise en charge des maladies

Lutte contre les maladies infectieuses et les maladies chroniques non transmissibles : Des progrès significatifs

20 Qualité et sécurité

Au cœur de la prise en charge des malades

20 Industrie pharmaceutique

Une relance qui vise la souveraineté

24 Budget et financement

Investir dans la santé : Analyse de l'évolution budgétaire du secteur

26 Personnel de la santé

Renforcer les ressources humaines : Recrutement et formation de qualité en santé

28 Politique de santé et gouvernance

Gouvernance et qualité : La réforme pour une meilleure gestion sanitaire

31 Digitalisation

Cadre juridique et digitalisation : Les nouveaux horizons de la santé sénégalaise

33 Témoignages d'acteurs et d'utilisateurs

Voix du terrain : Expériences et histoires des acteurs de la santé

Visages de l'espoir : Des récits qui inspirent le secteur de la santé

35 Sécurité sanitaire mondiale

Inauguration : Hub régional des urgences de l'OMS

36 Projections et plans futurs

La vision future : Projets et ambitions pour la santé au Sénégal

38 Chiffres clés

Statistiques et données



Vers un Sénégal en pleine santé

Éditorial

Par Madame le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, Dr Marie Khémesse NGOM NDIAYE

Au Sénégal, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) est résolu à garantir une santé de qualité, accessible à tous, en particulier les couches vulnérables. Au cours de la dernière décennie, le Sénégal a fait face à une série de crises sanitaires majeures, dont les pandémies d'Ebola, de VIH et de Covid-19. Grâce à la résilience exceptionnelle de son système de santé et à la mobilisation de tous les acteurs, le pays a réussi à surmonter ces défis avec succès.

Pour poursuivre sur cette lancée, le gouvernement du Sénégal a lancé en 2019 le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028) avec une vision claire du Président de la République : « ...Permettre à tous les Sénégalais, au moment où ils en ont besoin, d'accéder à des soins de santé de qualité, sans aucune entrave financière, et sans aucun risque financier. »

Dans la réalisation de la vision de Son Excellence, le Président de la République Macky SALL, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale place l'innovation et l'équité au cœur de ses interventions.

La santé digitale a pris une importance cruciale avec le Programme de Digitalisation du Système de Santé (PDSS), permettant

une meilleure gestion du système d'informations de la santé. L'introduction du Dossier Patient Unique Partagé (DPUP) dans les établissements de santé est un pas de plus vers la modernisation. Nous accordons également une attention particulière à la santé de la mère et de l'enfant, renforçant ainsi notre engagement envers le développement de la santé reproductive et le bien-être des familles sénégalaises.

Parmi les réalisations majeures, citons la construction d'hôpitaux à Touba, Kaffrine, Sédhiou, Kédougou et Agnam et les projets en développement à Ourossogui, Saint-Louis, Tivaouane et Dakar, y compris la modernisation de la Polyclinique de l'hôpital Principal et la construction du nouvel hôpital Aristide Le Dantec. Ces avancées, couplées à des interventions médicales inédites comme une série de transplantations rénales à Dakar et une chirurgie endovasculaire à Touba, témoignent de la compétence et de l'excellence des professionnels de santé du Sénégal.

Aujourd'hui, le Sénégal est fier de son système de santé, qui est reconnu comme plus performant. Cette réussite est le fruit d'une politique volontariste de modernisation et d'investissement, qui a permis de renforcer la capacité du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à faire face aux urgences sanitaires, améliorer l'accès aux soins et à promouvoir la santé pour tous. C'est le lieu de saluer encore une fois l'engagement et la ferme volonté de notre personnel de santé.

Dans un proche avenir, nous envisageons un Sénégal où chaque citoyen a un accès égalitaire aux soins de santé. La densification de la carte sanitaire et la protection sociale inclusive sont au cœur de nos efforts.

Le renforcement des capacités et des effectifs du personnel, ainsi que des services d'accueil et d'urgences sanitaires, entre autres, témoignent de notre engagement pour un avenir où les urgences médicales seront gérées de façon optimale. Avec des modèles de financement innovants, nous progressons vers une couverture sanitaire universelle, gage d'un secteur de santé et d'action sociale beaucoup plus dynamique, inclusif et résilient.



Vue d'ensemble

LE SÉNÉGAL SUR LA VOIE DE L'ÉMERGENCE SANITAIRE BILAN ET PERSPECTIVES

SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE : une ambition, des moyens et des résultats

Entre 2012 et 2023, le secteur de la santé et de l'action sociale a fait un bond qualitatif remarquable grâce à une ferme volonté des pouvoirs publics axée sur l'équité et l'accessibilité aux soins de santé, un développement conséquent des infrastructures et un financement croissant. Sous le leadership du président Macky Sall, la démocratisation de l'accès aux services de santé a été érigée au rang de priorité nationale avec comme soubassement un programme de Couverture Maladie Universelle (CMU).

Initiée en 2013, la CMU offre la possibilité aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une couverture du risque maladie. Cette initiative permet, en effet, aux personnes ayant souvent de faibles revenus (monde rural et secteur informel), d'être affiliées à un régime d'assurance maladie et de bénéficier des mêmes soins que les personnes affiliées aux autres régimes de sécurité sociale que sont les imputations budgétaires et les Instituts de Prévoyance Maladie (IPM).

Doublement du taux de couverture maladie

Entre 2013 et 2022, les résultats satisfaisants enregistrés font état d'une hausse du taux national en couverture maladie qui est passé de 20,12 % à 53,2 % tous régimes confondus. Réaffirmant le droit inaliénable des populations à la santé, le président

Macky Sall a fait de la CMU, une exigence sociale et économique et un impératif de justice et d'équité.

La mise en place de la CMU a été ponctuée par une politique de **gratuité** qui permet aujourd'hui aux femmes enceintes de bénéficier d'une césarienne gratuite et qui soulage les malades souffrant d'une insuffisance rénale chronique. Outre la césarienne et l'insuffisance rénale, la gratuité des soins concerne aussi les enfants de 0 à 5 ans, les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes handicapées.

« (...) permettre à tous les sénégalais, au moment où ils en ont besoin, d'accéder à des soins de santé de qualité, sans aucune entrave financière, et sans aucun risque financier »
(SEM. Macky SALL, Président de la République du Sénégal)



Financement de la santé, infrastructures

L'amélioration de l'accès équitable aux soins de santé est une ambition insérée dans une stratégie cohérente incluse dans le Plan national de développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028). Le PNDSS reflète l'ambition du Sénégal de tendre vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) à l'horizon 2030, conformément à l'agenda du développement durable. Sous ce rapport, l'Etat se donne les moyens de cette ambition à travers un financement de plus en plus conséquent alloué au secteur. Ainsi le budget alloué au ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) est passé de 95 milliards FCFA en 2011 à 272 milliards en 2023.

Inscrivant son action dans la durée, l'Etat a aussi mis en place une stratégie nationale de financement du secteur. Une initiative qui s'accompagne d'un renforcement notable des ressources humaines ainsi que la rénovation et la construction d'établissements hospitaliers à l'intérieur du pays.

Entre 2021 et 2023, un jalon majeur a été posé dans la politique de proximité et d'extensions des soins de santé avec l'ouverture de quatre hôpitaux régionaux dans des villes de l'intérieur (Kaffrine, Kédougou, Touba et Sédhiou). Le démarrage de ces établissements reste une expression concrète de la volonté du gouvernement sénégalais de renforcer sensiblement le maillage du territoire national en termes d'établissements hospitaliers de référence.

Dans la stratégie mise en place par le gouvernement du Sénégal, les résultats tangibles obtenus dans l'élargissement de l'accès aux soins de santé doivent aller de pair avec un secteur pharmaceutique autonome et moins dépendant de l'extérieur. L'expérience vécue avec la pandémie de Covid-19 a fait de l'atteinte de la souveraineté pharmaceutique un objectif légitime pour l'Etat qui vise un taux de 30% de production locale de médicaments d'ici 2030 et 50% en 2035.

UN SYSTÈME DE SANTÉ RÉILIENT FACE AUX PANDÉMIES

Le 02 mars 2020, le Covid-19 faisait officiellement son entrée au Sénégal à travers le diagnostic d'un premier cas. Dans une démarche pro-active, le gouvernement a validé le même jour un plan de préparation à la riposte marqué par un ensemble d'actions coordonnées par le Comité national de gestion des épidémies (CNGE) et de ses démembrements.

L'approche multi-sectorielle adoptée par les autorités sanitaires a été à la base des succès enregistrés dans la lutte contre cette pandémie. Ayant rapidement déclaré l'état d'urgence sanitaire marqué par les mesures de confinement et de distanciation sociale, les autorités sanitaires ont lancé une campagne de vaccination et pris des mesures spécifiques pour la protection des populations vulnérables.

Covid-19 et Ebola : cas d'école

La riposte menée par le Sénégal fait ressortir une grande efficacité opérationnelle avec une collaboration étroite entre les différents acteurs et des investissements substantiels dans les ressources humaines et matérielles. Autant d'actions qui ont valu au Sénégal d'être cité en exemple à travers le monde en matière de riposte contre le Covid-19.

« La riposte du Sénégal est un bon exemple des mesures à prendre lorsque l'on est confronté à un cas importé d'Ebola »

Organisation mondiale de la Santé.



Ces actions sous-tendues par une campagne de communication publique efficace, coordonnées par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS), ont permis au pays de maintenir un contrôle efficace sur l'épidémie, enregistrant un taux de mortalité relativement faible.

En 2014 déjà avec l'épidémie d'Ebola, le Sénégal avait donné un aperçu de sa capacité de riposte. En effet, le pays a connu un seul cas importé qui a été traité avec efficacité et diligence. La stratégie mise en place a permis de circonscrire le virus qui ne s'est pas propagé dans la population.

Dans la lutte contre le VIH, le Sénégal a eu un taux d'infection parmi les plus bas en Afrique. L'expérience sénégalaise se singularise par une augmentation significative du taux de dépistage qui est passé de 32 % en 2013 à 75 % en 2023. Le conseil dépistage volontaire (CDV) a contribué à cette réussite en offrant aux individus la possibilité de se faire dépister sans rendez-vous et sans crainte de discrimination.

L'accès gratuit aux antirétroviraux est passé de 50% en 2013 à 90% en 2023. Cette performance exceptionnelle a contribué à une réduction significative de la mortalité et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH.



Infrastructures de Santé

BÂTIR POUR GUÉRIR L'EXPANSION DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ AU SÉNÉGAL

La démocratisation des soins de santé au Sénégal a été suivie d'un relèvement conséquent des infrastructures opéré par l'état à travers la construction de plusieurs hôpitaux.



Le 1er mars 2023, le nouvel hôpital régional de Sédhiou a été inauguré par le Chef de l'Etat, Macky Sall.

Cette structure de « nouvelle génération » vient élargir la disponibilité de la carte sanitaire du Sénégal. Sédhiou venait ainsi clore une liste de quatre établissements de santé construits en un temps record qui viennent concrétiser la vision d'un secteur sanitaire caractérisé par l'accessibilité des soins et l'équité sociale et territoriale. L'hôpital de Sédhiou (150 lits) vient donc s'ajouter à ceux de

Touba (300 lits), Kaffrine (150 lits), Kédougou (150 lits) et Agnam (70 lits) inaugurés courant 2021.

Ces hôpitaux qui ont nécessité un investissement global de 97 milliards FCFA offrent une gamme complète de services de soins de santé avec des équipements à la pointe de la technologie médicale. Ils permettront d'améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans les différentes régions du pays.

Inauguration et rénovation : Les nouveaux visages des soins de santé régionaux

Le renforcement de la carte sanitaire peut être constaté aussi aux échelons inférieurs car depuis 2012, 15 centres de santé et 300 postes de santé ont été construits au grand bénéfice des populations surtout rurales. Parmi ces réalisations on peut citer :

- La construction du centre de santé de Thilogne dans la région de Matam
- La construction du centre de santé de Sakal, dans la région de Louga.
- La construction du centre de santé de Passy dans la région de Fatick
- Etc.

Ces réalisations visent à améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients dans les zones rurales et périurbaines. Elles contribuent également à réduire les disparités territoriales en matière d'accès aux soins de santé.

Progrès urbains et ruraux : Rapprocher les soins de la population

Les réalisations du MSAS en matière d'infrastructures de santé ne se limitent pas à la construction de nouveaux hôpitaux et centres de santé. Le ministère a également investi dans l'amélioration des infrastructures existantes.

Parmi les exemples les plus notables, on peut citer :

- L'installation des centrales d'oxygène dans les hôpitaux et centres de santé de référence qui a permis de garantir un approvisionnement en oxygène de qualité, allégeant par ailleurs les charges financières des structures sanitaires.
- La formation du personnel de santé à l'utilisation des nouveaux équipements qui a amélioré la qualité des soins.
- La promotion de la santé et de la prévention des maladies qui permet de réduire le nombre de personnes qui ont besoin de soins de santé.





Accès aux soins

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE BASE DE LA POLITIQUE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Le Sénégal s'est inscrit très tôt dans la dynamique internationale, de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2012.

Depuis son lancement, la CMU a connu une expansion significative. Entre 2013 et 2020, le taux national en couverture maladie, tous régimes confondus est passé de 20,12% à 53,2%.

Cette croissance a été rendue possible par diverses mesures, dont la simplification des procédures d'adhésion, la réduction des cotisations, et l'extension de la couverture aux personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE REDUCTION DE LA MORTALITE MATERNELLE ET NEONATALE

L'année 2023 a marqué un tournant décisif dans le domaine de la planification familiale au Sénégal avec l'évaluation du précédent Cadre Stratégique National et l'élaboration du nouveau Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale pour 2023-2027.

L'évaluation du Cadre Stratégique National de Planification Familiale (CSNPF) 2016-2020 a révélé une hausse encourageante du taux de prévalence contraceptive, passant de 21,2% en 2015 à 25,5% en 2019.

Le nouveau plan d'action 2023-2027 vise un objectif ambitieux : atteindre un taux de prévalence contraceptive de 46% et réduire les besoins non satisfaits en contraception parmi les femmes en âge de reproduction en union à moins de 10%. Ce plan sert de feuille de route pour intensifier le repositionnement de la planification familiale dans le pays.

Tableau d'évolution des indicateurs clés de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile

Indicateurs	2012	2023
Mortalité maternelle	392/100 000 ^{NV *}	236/100 000 ^{NV}
Mortalité néonatale	29/1000 ^{NV}	23/1000 ^{NV}
Mortalité infanto juvénile	65/1000 ^{NV}	40/1000 ^{NV}
Mortalité juvénile	26/1000 ^{NV}	9/1000 ^{NV}
Mortalité infantile	43/1000 ^{NV}	31/1000 ^{NV}
Taux Prévalence contraceptive	12,5%	26,5%
Nombre de blocs SONU fonctionnels	05	17

Tous les indicateurs d'impact liés à la mortalité ont connu une forte DIMINUTION entre 2012 et 2023. L'indicateur lié à la prévalence contraceptive a connu aussi une Augmentation (évolution positive) entre 2012 et 2023

* Naissances Vivantes (NV)



Guichet unique

Le gouvernement sénégalais a récemment introduit plusieurs innovations visant à améliorer la mise en œuvre et l'impact de la CMU. Ces innovations comprennent la création d'un guichet unique, la mise en place d'un système d'information dédié et le lancement d'une campagne de sensibilisation afin d'informer les citoyens des avantages de ce programme.

La CMU offre des avantages significatifs aux bénéficiaires, notamment l'accès à des soins de santé de qualité sans discrimination, une protection contre les dépenses de santé imprévues, et la réduction des inégalités sociales en matière de santé.

Malgré ses avantages, la CMU présente également des défis, tels que la nécessité de renforcer la qualité des soins et de garantir la durabilité du financement. Le gouvernement sénégalais affiche son intention de poursuivre l'expansion de la CMU et de renforcer son financement, visant ainsi à accroître l'accessibilité et l'inclusivité de ce programme essentiel.

Parmi les autres avantages de la CMU, on peut citer la possibilité pour les bénéficiaires de recevoir des soins dans des structures sanitaires publiques et privées conventionnées, des cotisations calculées en fonction du revenu et de la situation familiale, ainsi que des exemptions totales ou partielles pour les personnes démunies et handicapées.

LES REALISATIONS PHARES DE L'ACTION SOCIALE

Le sous-secteur de l'Action sociale occupe une place centrale dans la stratégie de développement du Sénégal, illustrée par son érection au rang de Direction Générale au sein du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, conformément au décret n°2012-437 du 10 avril 2012. Cette évolution institutionnelle, en accord avec les recommandations des Assises nationales de l'Action sociale, témoigne de l'engagement du Président de la République à combattre les inégalités sociales en droite ligne avec le Plan Sénégal Émergent, dans son axe 2 **Protection sociale, capital humain et développement durable**.

Les personnes handicapées

Pour les personnes handicapées, le Sénégal a lancé en 2015 le programme novateur de la Carte d'Égalité des Chances (CEC), conformément à la Loi d'Orientation Sociale (LOS) N°2010-15 du 06 juillet 2010. La CEC représente une avancée majeure en matière de filets sociaux, en offrant aux personnes handicapées un accès privilégié à des services sociaux de base.

De 2015 à 2023, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) a délivré 75 098 cartes, améliorant ainsi la vie de milliers de personnes handicapées. Le coût total des investissements dans la CEC s'élève à 571 081 527 francs CFA. Suite aux directives présidentielles de décembre 2020, un projet d'extension de la CEC pour la période 2022- 2026 a été développé, avec un investissement prévisionnel de 2,8 milliards de francs CFA. La détention de la carte d'égalité des chances donne accès à 7 services essentiels : **La santé, la réadaptation, l'éducation, la formation, l'emploi, les finances et le transport.**

Lutte contre l'exclusion des personnes et groupes vulnérables

La prise en charge des personnes âgées a connu un tournant en 2019 avec la création du Conseil National des Aînés du Sénégal (CNAS). Des concertations nationales ont été organisées pour valoriser le rôle des personnes âgées dans le développement national. En 2023, le CNAS a été renouvelé et les personnes âgées ont bénéficié d'appareillages et d'autres soutiens. Par ailleurs, l'ouverture d'un service national de gériatrie au CHU de Fann, et la construction d'un centre de gériatrie à Thiès ont fortement contribué à améliorer la prise en charge des personnes âgées. En outre, la promulgation de la loi 2023-04 en juin 2023 abrogeant les villages de reclassement social, marque une avancée significative pour les personnes affectées par la lèpre, offrant des opportunités égales d'intégration territoriale. De 2012 à 2023, les communautés concernées ont bénéficié de nombreux projets sociaux, renforçant leurs infrastructures, leur éducation et leur bien-être.

Action médico-sociale

Le MSAS a étendu la prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables dans les 14 régions, facilitant ainsi l'accès aux soins. De 2012 à 2023, près de 8 500 demandes ont été satisfaites, démontrant un engagement soutenu envers les personnes les plus vulnérables.



Prouesses du secteur de la santé

CHIRURGIE, GREFFES EXPLOITS INÉDITS DE LA MÉDECINE SÉNÉGALAISE

En 2023, plusieurs exploits ont été réalisés dans divers hôpitaux sénégalais notamment à l'hôpital militaire de Ouakam (HMO) et à l'hôpital Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba.



Première greffe du rein au Sénégal

Le système de santé sénégalais a réalisé la première transplantation rénale du pays en novembre 2023.

Cette réussite est le fruit d'une collaboration exemplaire multidisciplinaire coordonnée par le Conseil National du Don et de la Transplantation.

Ainsi, trois transplantations rénales ont été effectuées au Sénégal, les 26 et 27 novembre 2023. Ces interventions inédites dans le pays ont suscité un immense intérêt, surtout auprès des patients, ouvrant ainsi une nouvelle ère d'avancées médicales et d'espoir dans le traitement des maladies rénales au Sénégal.

Neuroradiologie interventionnelle

Le Sénégal a franchi une étape majeure dans le domaine médical sénégalais en réalisant le premier traitement endovasculaire d'un anévrisme cérébral. Cette avancée est l'œuvre de la neuroradiologie interventionnelle, une spécialité encore peu répandue en Afrique.

L'intervention, qui coûte environ 23 millions de francs CFA, hors frais de déplacement et de séjour à l'étranger, marque un progrès significatif pour la santé au Sénégal et réduit ainsi les besoins d'évacuations sanitaires à l'étranger.





Prise en charge des maladies

LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES ET LES MALADIES CHRONIQUES NON TRANSMISSIBLES DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS

Le Sénégal est engagé dans une lutte sans merci contre les maladies qui menacent la santé de sa population.

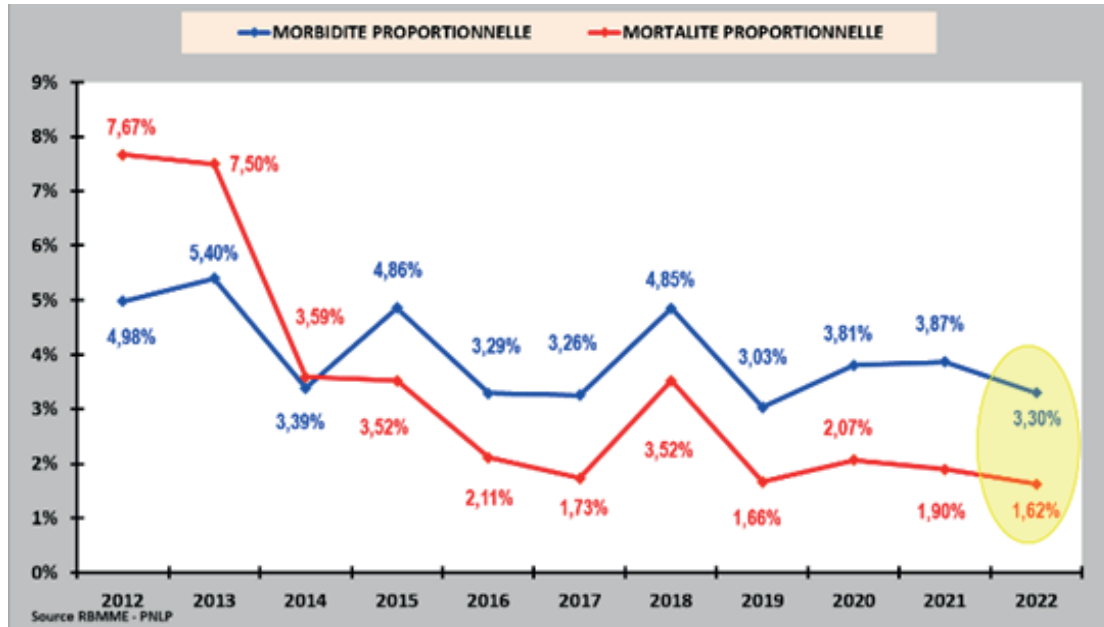
Vers un Sénégal sans paludisme

Dans une démarche proactive et déterminée, le Sénégal se positionne en avant-garde dans la lutte contre le paludisme, visant non seulement la réduction mais l'élimination totale de cette maladie.

Cet engagement se cristallise dans la vision stratégique du pays : « Un Sénégal émergent sans paludisme, pour un développement durable ». Entre 2015 et 2019, l'effort national a porté ses fruits : l'incidence du paludisme a chuté de 37%, passant de 34,5 à 21,9 pour mille habitants.

Cette baisse significative témoigne d'une avancée majeure, bien que les progrès ne soient pas uniformément répartis à travers le pays. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), la prévalence parasitaire au niveau national a également connu une amélioration remarquable, passant de 3% en 2013 à seulement 0,4% en 2017. Parallèlement, la mortalité due au paludisme a été réduite de moitié : le nombre de décès attribués à cette maladie est passé de 526 en 2015 à 260 en 2019.

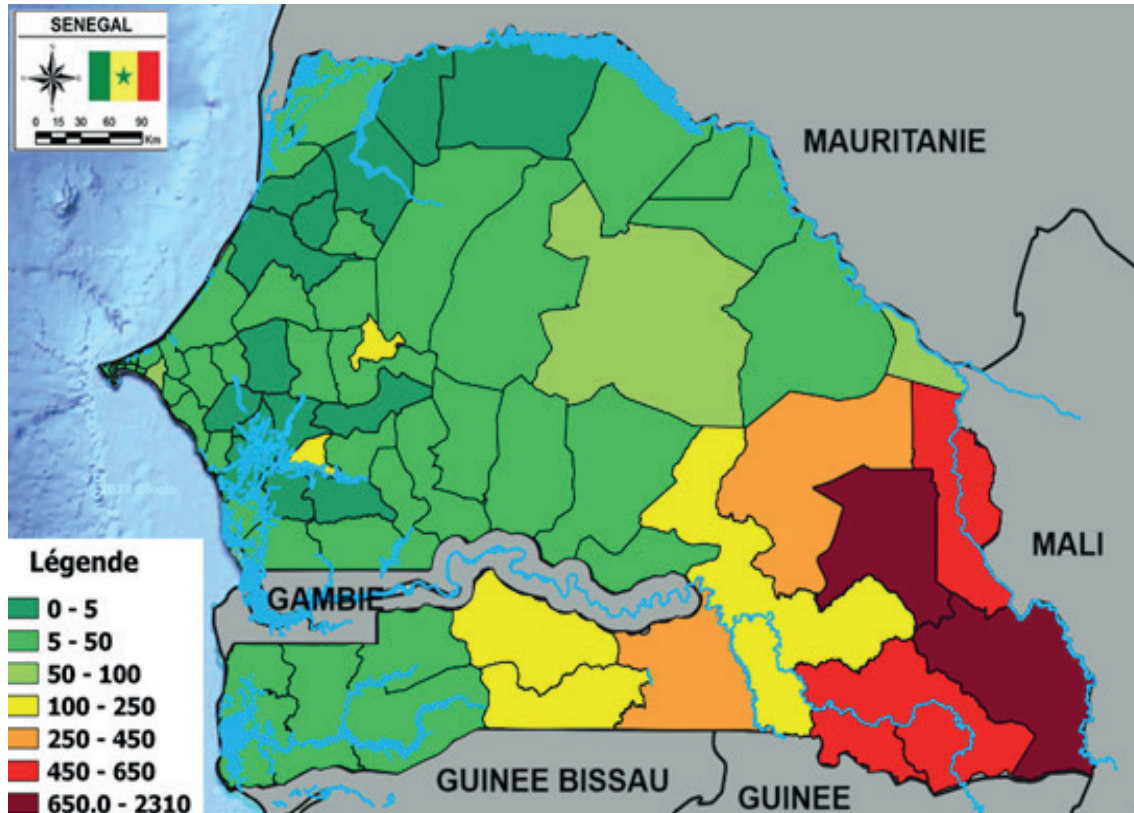
Évolution des indicateurs de morbidité et de mortalité du paludisme de 2012 à 2022 dans la population générale



- **La morbidité proportionnelle palustre** est passée de 4,98% en 2012 à 3,30% en 2022 soit une réduction de 33,8 %.

- **La mortalité proportionnelle palustre** est passée de 7,67% en 2012 à 1,62% en 2022 soit une réduction de 78,8 %.

Épidémiologie actuelle du paludisme au Sénégal



La zone rouge dite de contrôle :

- 23 % de la population
- 80 % des cas de paludisme,
- 50 % des décès tous âges,
- 80 % des décès chez < 5 ans.

La zone verte de très faible transmission :

- 55 % de la population
- 4 % des cas de paludisme,
- 20 % des décès tous âges,
- 9 % des décès chez < 5 ans.

La zone jaune de transmission faible à modérée :

- 22 % de la population
- 16 % des cas de paludisme,
- 25 % des décès tous âges,
- 15 % des décès chez < 5 ans.

De 2018 à 2022 l'incidence du paludisme est passé de 33,9 ‰ à 20,2 ‰ soit une baisse de 40 %.

Les progrès dans la lutte contre le cancer

Le Sénégal, avec ses politiques de santé progressistes, a fait un bond en avant dans la lutte contre le cancer. La mise en place d'une gratuité partielle des soins a été un catalyseur, encourageant davantage de patients à chercher des traitements. En 2020, cette initiative a permis à 6 680 patients, dont 79 % de femmes, de bénéficier d'une chimiothérapie gratuite. Trois ans plus tard, ce nombre a plus que doublé, atteignant 15 000 patients.

Depuis 2019, la chimiothérapie pour les cancers du sein et du col de l'utérus, les plus répandus au Sénégal est entièrement prise en charge par l'État. Pour les autres formes de cancer, l'État offre une subvention allant de 40 % à 60 %.

Le budget alloué à ces soins a connu une augmentation substantielle, passant d'un milliard FCFA en 2019 à 1,5 milliard en 2023. Il est à noter qu'un pas important a été franchi avec la subvention de 75% des coûts de radiothérapie, maintenant le forfait à 150 000 FCFA.

Insuffisance rénale chronique : démultiplication des centres de dialyse

Les insuffisances rénales sont des maladies graves potentiellement mortelles si elles ne sont pas traitées.

Le MSAS dans sa politique de rapprochement des soins a procédé à la multiplication des centres de dialyse et à la formation de professionnels de la santé à la prise en charge des insuffisances rénales. Aujourd'hui, le Sénégal dispose de 31 centres de dialyse (dont 25 publics et 6 privés) contre 3 seulement en 2012 et des ressources humaines en quantité et en qualité y sont déployées avec plus de 152 agents dont près de 40 néphrologues.

Défis à relever

Pour le paludisme, le MSAS devra poursuivre ses efforts pour réduire le nombre de cas et de décès afin d'atteindre l'objectif d'élimination.

Pour les insuffisances rénales, le MSAS doit poursuivre la construction de centres de dialyse et la formation de professionnels de la santé. Il doit également renforcer les programmes de prévention, notamment pour lutter contre l'hypertension artérielle et le diabète, deux (2) facteurs de risque importants des insuffisances rénales.

Pour le cancer, le MSAS doit poursuivre la décentralisation des unités de prise en charge du cancer. Il doit également mettre en place des programmes de dépistage précoce, notamment pour le cancer du sein et du col de l'utérus.



LE SÉNÉGAL EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA PRÉVENTION DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le 31 octobre 2018, le Sénégal a franchi une étape décisive en intégrant le vaccin contre le papillomavirus humain (HPV), principal responsable du cancer du col de l'utérus, dans son programme élargi de vaccination.

Cet événement historique s'est déroulé sous le haut patronage de son Excellence le Président Macky Sall et a rassemblé une quinzaine de Premières Dames d'Afrique, réunies à l'occasion de la conférence annuelle de la Fondation Merck.

Menée dans les districts sanitaires de Dakar Ouest, Mékhé et Khombole, la phase pilote a été un succès retentissant qui a permis la vaccination de plus de 50 000 enfants. Fort de ce succès, le vaccin anti-HPV est désormais accessible à grande échelle, intégré aux autres programmes de vaccination du pays.

En 2019, la campagne avait ciblé spécifiquement environ 200 000 jeunes filles âgées de 9 ans, suivant un calendrier de deux doses administrées à six mois d'intervalle. Grâce au soutien indéfectible de partenaires tels que Gavi Alliance, l'OMS, l'UNICEF, Path et le Ministère de l'Éducation Nationale, un programme de rattrapage pour les pré-adolescentes de 11 à 14 ans a eu également lieu en fin 2019.

En intégrant le vaccin contre le HPV dans son programme de vaccination, le Sénégal, pionnier en Afrique de l'Ouest, marque une avancée significative dans la prévention du cancer du col de l'utérus, renforçant ainsi son engagement envers la santé et le bien-être de sa population.



Qualité et sécurité

QUALITÉ ET SÉCURITÉ AU CŒUR DE LA PRISE EN CHARGE DES MALADES

En matière de soins de santé, la qualité constitue un enjeu à l'échelle mondiale. La qualité des soins contribue en réalité aux efforts visant l'atteinte de l'objectif de développement durable n°3 sur la santé et le bien-être. Ainsi, lors de la 45^{ème} Session du Comité Régional pour l'Afrique tenue en septembre 1995 (AFRO/RC45 0/R3), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a adopté une résolution sur les stratégies pour améliorer la qualité des soins et des services en Afrique.

Cette dernière est clairement exprimée dans le Plan National de Développement sanitaire et social 2019-2028 qui est parfaitement articulé au Plan Sénégal Emergent (PSE). Le MSAS s'est inscrit dans cette dynamique en mettant en place, en juin 2019, la Direction de la Qualité, de la Sécurité et de l'Hygiène hospitalières (DQSHH) chargée entre autres missions d'élaborer la politique qualité et de

promouvoir la démarche qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Dans le but de promouvoir la culture qualité dans les établissements de santé, la DQSHH a entamé une démarche de mise en place d'un système de management de la qualité au niveau des établissements publics de santé.

Audit sécuritaire

Les efforts notés en matière de qualité des soins s'accompagnent d'un renforcement de la prévention sécuritaire. En étroite collaboration avec le Comité Sénégalais pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (COSSUEL), le MSAS a réalisé en décembre 2023, un audit des installations électriques des hôpitaux de Richard-Toll, Saint-Louis et Thiès.



Industrie Pharmaceutique



INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE UNE RELANCE QUI VISE LA SOUVERAINETE

La grande résilience du système sénégalais face à la pandémie du Covid-19 est un fait établi. Toutefois, la lutte contre cette pandémie a été le révélateur d'une faiblesse de la production pharmaceutique locale. Les pénuries de médicaments et certains produits de santé durant la pandémie ont sonné l'urgence d'une relance de l'industrie pharmaceutique locale afin qu'elle soit dans les possibilités de couvrir les besoins essentiels.

- L'organisation de quatre commissions nationales d'octroi d'autorisation de mise sur le marché
- La réhabilitation des locaux du laboratoire et l'amélioration du contrôle qualité des médicaments
- La mise en place des points focaux vigilances à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
- La mise en place de plateformes collaboratives avec la direction du commerce, la douane, les grossistes privés et publics

La relance a nécessité des changements majeurs sur le plan législatif, réglementaire et institutionnel. Sous ce rapport, la création de l'Agence sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP) en 2022 a été un tournant important dans ce processus. L'ARP est chargée de mettre en œuvre les neuf fonctions réglementaires du système pharmaceutique, notamment l'enregistrement et l'autorisation de mise sur le marché, les vigilances, la surveillance du marché, les inspections, les tests de laboratoire, la supervision des essais cliniques et la libération de lots. Depuis sa création, l'ARP a accompli et contribué à un certain nombre d'actions importantes, notamment :

- La mise en place d'un système de réglementation moderne, conforme aux normes internationales
- L'adoption d'une nouvelle loi relative aux médicaments, aux autres produits de santé et à la pharmacie

VACCINOPOLE: DES VACCINS POUR L'AFRIQUE À PARTIR DU SÉNÉGAL

Un chantier qui a démarré avec l'inauguration à Bayakh à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Dakar de l'usine Parenterus spécialisée dans la production de solutés injectables, des solutions pour perfusion et des solutions pour dialyse.

Toutefois, le projet industriel le plus attendu est la construction d'un Centre régional de production de vaccins (Vaccinopole) appelé MADIBA (Manufacturing in Africa for Disease Immunization and Bulding Autonomy) qui sera administré par l'Institut Pasteur de Dakar (IPD).

Implantée à la Plateforme industrielle intégrée de Diarniadio, le futur vaccinopole a pour ambition de produire 300 millions de doses de vaccins destinées au Sénégal et aux autres pays de l'Afrique.

Un nouveau statut pour la PNA

Au-delà de la mise en place de l'ARP, un autre jalon important a été posé à travers le changement de statut de la Pharmacie nationale d'approvisionnement (PNA) qui devient Établissement public à Caractère industriel et commercial (EPIC), par le décret n° 2023-845 du 7 avril 2023.

Ce nouveau statut conféré à la PNA constitue un acte majeur vers l'atteinte d'une souveraineté pharmaceutique dans la mesure qu'il donne la possibilité à l'établissement de participer au capital social des sociétés pharmaceutiques et cibler certaines molécules essentielles pour les fabriquer localement. Malgré la présence à un moment donné de cinq établissements industriels pharmaceutiques, le Sénégal ne couvrait que 5% de ses besoins. Le plan de relance édicté ambitionne d'atteindre la satisfaction au niveau local de 60% des besoins du pays.

Surveillance, essais cliniques... : ces décrets qui renforcent la régulation pharmaceutique

Lors du conseil des ministres du 27 décembre 2023, il a été examiné et adopté :

- le projet de décret modifiant le décret n° 2022-824 du 7 avril 2022 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) ;
- le projet de décret instituant le système national de vigilances ;
- le projet de décret relatif aux essais cliniques ;
- le projet de décret fixant les conditions de mise en œuvre de la surveillance du marché des médicaments et autres produits de santé ;
- le projet de décret fixant les conditions d'autorisation de la promotion ou de publicité sur les médicaments et autres produits de santé ;
- le projet de décret fixant les conditions de création, d'exploitation et de fonctionnement des établissements pharmaceutiques ;
- le projet de décret fixant les conditions de fabrication, d'enregistrement d'importation, d'exportation et de distribution des dispositifs médicaux.

Programme spécial de développement des laboratoires

Le laboratoire est un maillon essentiel de tout système de santé. Il permet d'assurer le dépistage, le diagnostic, la confirmation des cas d'une maladie, le suivi thérapeutique des patients et la confirmation de leur guérison ainsi que la surveillance. Mais bien que faisant partie du système de veille établi pour la confirmation des maladies prioritaires à potentiel épidémique et bien qu'appelés à participer en première ligne à l'identification des agents incriminés lorsque survient une épidémie, beaucoup de laboratoires ne répondent pas encore aux normes internationales de qualité.

Ces insuffisances ont été accrues avec l'apparition de la Covid-19 où pendant les premiers mois, seuls 2 laboratoires du pays ont été en mesure de faire le dépistage. C'est pour contribuer au développement du système de laboratoires, que le Programme spécial de Développement des Laboratoires (PSDL) a été élaboré en 2023. Il a pour objectif général d'assurer la disponibilité permanente de tous les examens de biologie médicale et de qualité sur l'ensemble du territoire national.

Le budget global du Programme spécial de Développement des Laboratoires (PSDL) 2024-2028 est estimé à 29 milliards FCFA.





Budget et Financement

INVESTIR DANS LA SANTÉ

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DU SECTEUR

Le financement de la santé et de l'action sociale est un enjeu majeur, qui conditionne la poursuite du développement et de la croissance économique. Un financement suffisant, pérenne et équitable est essentiel pour garantir l'accès aux soins de santé pour tous les habitants et permettre à terme l'atteinte de la Couverture Sanitaire Universelle. Au Sénégal, le budget du secteur de la santé a connu une progression très significative ces dernières années, notamment sous l'impulsion du Plan Sénégal émergent (PSE) depuis 2014.

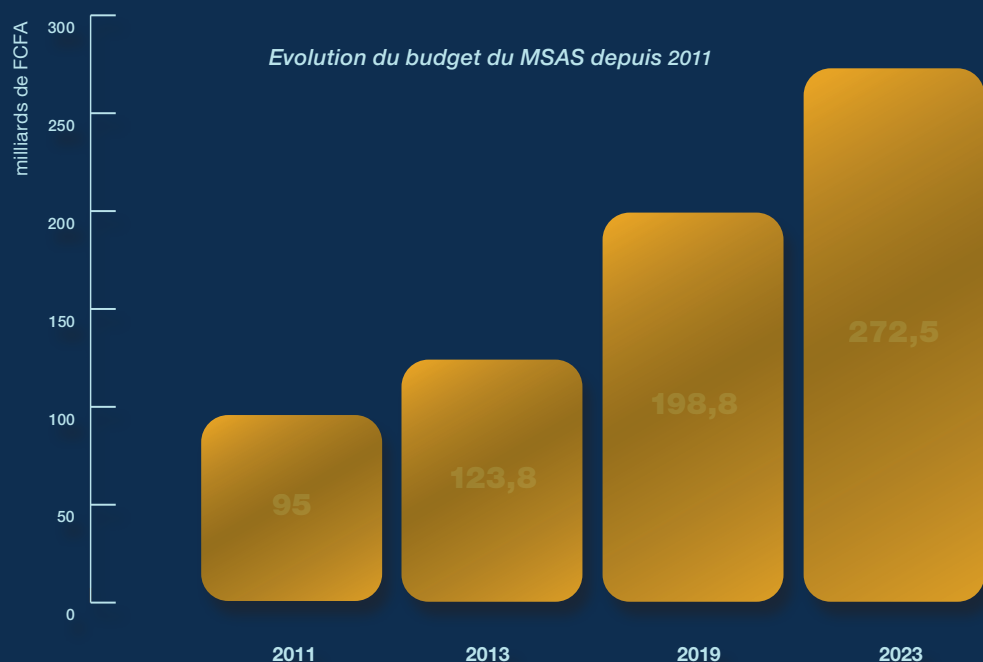
Au total, le budget du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) a presque triplé entre 2011 et 2023, passant de 95 milliards FCFA à 272 milliards de FCFA en 2023.

Cette progression budgétaire s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- La volonté du gouvernement sénégalais est d'améliorer l'accès aux soins de santé pour tous les Sénégalais et de tendre vers la Couverture Sanitaire Universelle ; cet engagement s'est traduit par la priorité accordée au secteur de la santé et de l'action sociale,

illustrée notamment par par l'élaboration de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé, dont les résultats ont été évalués en 2023 et le Forum national de plaidoyer sur la mobilisation des ressources tenu en 2017 sous l'autorité du chef de l'Etat M. Macky Sall.

- L'engagement des partenaires techniques et financiers à soutenir le développement du secteur de la santé au Sénégal
- La croissance économique du Sénégal qui a permis d'augmenter les recettes publiques et les budgets alloués au secteur de la santé.



Cette augmentation des financements a permis la réalisation de projets importants dans le secteur de la santé, notamment :

- La construction de nouvelles structures de santé et la modernisation des infrastructures de santé à l'échelle du Sénégal,
- La formation et le renforcement des professionnels de santé,
- L'achat de médicaments et d'équipements, contribuant à une meilleure qualité de services du secteur de la santé.

Ces projets ont contribué à améliorer l'accès aux soins de santé pour les populations. Le taux de couverture sanitaire a ainsi progressé de 45% en 2011 à 65% en 2023, tandis que la mortalité maternelle a diminué de 40% au cours de la même période. Ces résultats illustrent les progrès permis par le renforcement des financements mobilisés sur cette période par le Sénégal pour le secteur de la santé et de l'action sociale.

Sources de financement du secteur de la santé et de l'action sociale

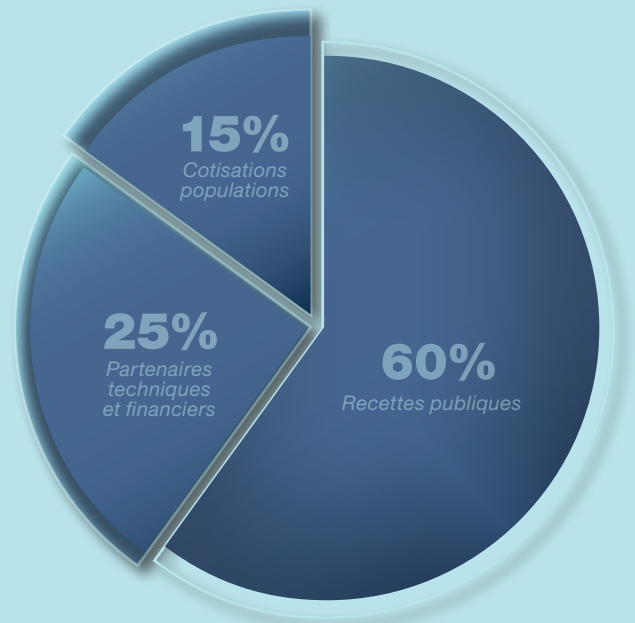
Le budget de la Santé et de l'Action sociale est financé par plusieurs sources, notamment les recettes publiques, les contributions des partenaires techniques et financiers et les cotisations des populations. En 2023, les recettes publiques représentaient 60% du budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, les contributions des partenaires techniques et financiers 25% du budget et les cotisations des populations 15% du budget.

Pour atteindre ses objectifs en matière de santé, le Sénégal devra poursuivre ses efforts engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PSE et continuer de renforcer la coordination entre l'ensemble des acteurs du secteur de la santé et de l'action sociale, notamment les Ministères parties prenantes au secteur de la santé, les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Perspectives

Les principales perspectives pour le financement du secteur de la santé au Sénégal sont les suivantes :

- La poursuite de la mobilisation des financements du secteur de la santé à tous les niveaux : Etat et démembrement, partenaires techniques et financiers, secteur privé ;



Sources de financement du budget du secteur de la santé

- La diversification des sources de financement du secteur de la santé ;
- La création d'un Fonds de soutien au financement de la santé et de l'action sociale ;
- L'amélioration de la coordination entre les différents acteurs du secteur de la santé et de l'action sociale et l'alignement de leurs interventions, notamment avec l'élaboration de la cartographie des ressources et la mise en œuvre de la plateforme de suivi des financements ;
- L'étude et la révision de la tarification des prestations de santé ;
- Le développement des mécanismes d'achats stratégiques et des financements basés sur les résultats, destinés à améliorer l'efficacité des financements au service de la santé ;
- La poursuite de l'amélioration de l'information financière du secteur de la santé et de l'action sociale, engagée avec notamment la diffusion des comptes de la santé 2017 / 2021.

Ces différents projets permettront la poursuite du renforcement du secteur par l'amélioration de la qualité et des soins de santé au bénéfice de toutes les couches de la population.

Personnel de la santé

RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES RECRUTEMENT ET FORMATION DE QUALITÉ EN SANTÉ

Le Sénégal est engagé dans une politique de renforcement et de formation des ressources humaines en santé. Cette politique vise à améliorer l'accès aux soins de qualité pour tous les Sénégalais.

L'Etat a lancé un programme de recrutement massif de professionnels de santé. En 2014, 1000 agents de santé ont été recrutés dont 500 sage-femmes pour renforcer les postes de santé.

En 2021, 1500 agents ont été recrutés, dont 500 médecins, en priorité des spécialistes. Ces recrutements massifs, ont permis de renforcer les effectifs des structures de santé au plan national.

En plus de ces recrutements nationaux, l'État a également recruté 905 agents pour les régions de Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Ces recrutements visent à améliorer

l'accès aux soins dans ces régions souvent très peu pourvues en personnel de santé.

Sur le plan stratégique, le MSAS a validé en 2022, un Plan national de développement des ressources humaines de la santé et de l'action sociale (PNDRHSS- 2020-2028) avec un budget estimé à 48 milliards FCFA. En ce qui concerne la formation professionnelle, un plan a été établi pour aboutir à des profils qualifiés et adaptés aux besoins du système de santé. Le programme comprend des formations initiales, des formations continues et des formations spécialisées qui sont dispensées dans des établissements dédiés.



Trois défis à relever

Pour le renforcement de la gouvernance des ressources humaines dans le secteur de la santé et de l'action sociale, il y a trois défis majeurs.

La répartition équitable des personnels de santé et de l'action sociale et leur rétention à travers :

- La mise en œuvre du guide de mobilité qui permettra de façon pratique de résorber les gaps à travers la création des commissions nationale et régionale des affectations, mutations et redéploiements des agents de santé et de l'action sociale
- L'utilisation de la plateforme de mobilité (MIRSAS) créée à cet effet par le MSAS en 2023
- La mise en œuvre de la stratégie d'incitation et de rétention des personnels de santé et d'action sociale dans les zones dites difficiles
- La finalisation et mise en œuvre du plan national de formation initiale et continue du MSAS pour la disponibilité des personnels de santé et de l'action sociale de qualité et en quantité suffisante
- La maîtrise des effectifs et l'harmonisation des rémunérations dans le secteur de la santé et de l'action sociale avec l'exploitation des résultats de l'évaluation des effectifs et de la masse salariale dans les différentes structures du MSAS initiée en 2023.

Catégories socioprofessionnelles	2016	2023
Médecin généraliste	267	629
Médecin spécialiste	651	1290
Chirurgien-dentiste	120	189
Spécialités chirurgicales	116	170
Pharmacien	170	261
Sage-femme d'État	1524	2731
Infirmier d'État	1445	2647
Assistant infirmier	1045	1874
Technicien supérieur de Santé	1091	1188
Travailleur social	100	161
Assistant social	196	247
Personnel de l'Hygiène	574	446
Autres personnels	6954	10662
TOTAL	14253	22495





GOVERNANCE ET QUALITÉ

LA RÉFORME POUR UNE MEILLEURE GESTION SANITAIRE

Réforme organisationnelle

Dès 2012, les autorités ont procédé à une réforme organisationnelle du MSAS qui a vu la création entre autres, de la Direction Générale de la Santé (DGS), de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS), de la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques (DPRS). Cette réforme a aussi permis la mise en œuvre des mécanismes de financements de la santé et de l'action sociale, l'élaboration du programme de Couverture Maladie Universelle et la création de l'Agence Nationale de la Couverture Maladie Universelle.

Plan d'investissements pour un système de santé résilient et pérenne

En dehors du PNDSS, la politique de rapprochements de soins vers les populations, est aussi sous-tendue par le Plan d'investissements pour un système de santé résilient et pérenne. Doté d'un financement global de 500 milliards FCFA, ce plan qui s'étale sur la période 2020-2024 compte à son actif plusieurs réalisations et promeut une série de réformes de la gouvernance hospitalière.

Au chapitre des réalisations, le volet infrastructurel a été enrichi avec la construction de plusieurs établissements de santé à l'intérieur du pays. Il s'agit d'hôpitaux équipés avec une technologie moderne et surtout ils contiennent plusieurs spécialités. Entre 2012 et 2023, le nombre d'hôpitaux à l'échelle du pays est passé de 35 à 40.

Evaluation de la Carte sanitaire

La carte sanitaire est la politique d'organisation et d'aide à la planification de l'offre de soins pour une répartition spatiale équitable. Elle se matérialise par un ensemble de normes, de stratégies et d'outils à mettre en œuvre pour assurer l'équité territoriale dans l'accès géographique aux soins de santé.

En conséquence, parmi les objectifs que vise l'actualisation de la carte sanitaire figure l'évaluation globale de la carte sanitaire 2018 - 2023. Cette évaluation vise à identifier les acquis et les facteurs de succès, à analyser les goulots d'étranglements à la base du non-respect de la carte sanitaire et à formuler des recommandations pour la nouvelle carte.

Le MSAS à travers la Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé (CSSDOS) sous la tutelle du Secrétariat général a entamé en 2023 le processus d'évaluation de la carte sanitaire 2018 - 2023 pour identifier les acquis et les facteurs de succès, les goulots d'étranglements et formuler des recommandations pour la nouvelle carte sur la période 2024 - 2028.

Modernisation

Une des réformes majeures du secteur de la santé consiste en l'introduction de la technologie digitale à travers le Plan Stratégique Santé Digitale (PSSD -2018-2023). A travers ce plan, le MSAS

visent l'amélioration de la prestation de services de soins, de la circulation des informations par voie électronique et de la gestion efficiente du système de santé. Plusieurs projets sont en train d'être déroulés comme la télémédecine et surtout l'introduction du Dossier Patient Unique Partagé (DPUP).

Divers instruments ont aussi été adoptés pour soutenir les réformes et la politique d'extension des soins. On peut citer la mise en place de la plateforme de Renforcement du Système de Santé (RSS), l'élaboration de la Stratégie nationale de Financement de la Santé, l'adoption des budgets-programmes.

Relance de l'industrie pharmaceutique

La relance de l'industrie pharmaceutique locale figure parmi les initiatives structurantes du secteur de la santé. A cet effet, l'Etat a procédé d'abord à la création de l'Agence de Réglementation Pharmaceutique (ARP).

Le projet de création d'une institution de production de vaccin « fièvre jaune » a été lancé et a enregistré un niveau d'avancement de 95%. Ce projet de l'Institut Pasteur de Dakar (IPD) qui fait partie des quatre producteurs mondiaux pré-qualifiés par l'OMS pour la fabrication de ce vaccin, va lui permettre de tripler sa capacité de production estimée aujourd'hui à 5 000 doses par an.



IMPACT DES REFORMES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Loi n° 2015-22 du 08 décembre 2015 relative au don, au prélèvement et à la transplantation d'organes et aux greffes de tissus humains ;

Loi n° 2017-14 du 20 janvier 2017 relative à l'exercice de la profession de sage-femme au Sénégal et portant création de l'Ordre des Sage-femmes et des Maïeuticiens ;

Loi n° 2020-26 du 03 juillet 2020 relative à la transfusion sanguine et aux médicaments dérivés du sang pour renforcer la sécurité des transfusions sanguines et la qualité des médicaments dérivés du sang. Cette législation répond aux normes internationales en matière de sécurité sanitaire et assure un approvisionnement sûr en produits sanguins ;

Loi n° 2023-04 du 13 juin 2023 portant abrogation de la loi n° 76-03 du 25 mars 1976 relative au traitement de la lèpre et au reclassement social des lépreux guéris et mutilés marquant une évolution vers une approche plus inclusive et respectueuse des droits des personnes atteintes de la lèpre ;

Loi n° 2023-06 du 13 juin 2023 relative aux médicaments, aux autres produits de santé et à la pharmacie modernisant la régulation des médicaments et autres produits de santé. Elle vise à assurer la qualité, l'efficacité et la sécurité des produits pharmaceutiques, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge des patients.

- **Décret n°2012-1038 du 2 octobre 2012** relatif aux commissions techniques et à l'éducation spéciale qui régit la Carte d'Égalité des Chances (CEC) ;
- **Décret n° 2016-1008 du 26 juillet 2016** portant application de la loi n° 2014-14 du 28 mars 2014 relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du Tabac ;
- **Décret n° 2018-35 du 05 janvier 2018** portant statuts-types des comités de Développement sanitaire (CDS) ;
- **Décret n° 2018-1236 du 05 juillet 2018** portant approbation du Programme national de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC) 2017-2021 ;
- **Décret n° 2018-1583 du 27 août 2018** fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national du don et de la transplantation (CNDT) ;
- **Décret n° 2020-936 du 03 avril 2020** portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Action sociale ;
- **Décret n° 2022-824 du 07 avril 2022** portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de Régulation Pharmaceutique (ARP) ;
- **Décret n° 2023-845 du 07 avril 2023** portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la SEN-PNA ;
- **Décret n° 2023-1321 du 12 juillet 2023** modifiant le décret 2020-936 du 03 avril 2020 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Action sociale ;
- **Arrêté n° 002021 du 29 janvier 2024** fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Directions régionales de la santé (DRS) ;
- **Arrêté n° 004446 du 10 mars 2022** portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Unité de gestion du Projet de relance de l'industrie pharmaceutique locale.

Digitalisation

CADRE JURIDIQUE ET DIGITALISATION LES NOUVEAUX HORIZONS DE LA SANTÉ SÉNÉGALAISE

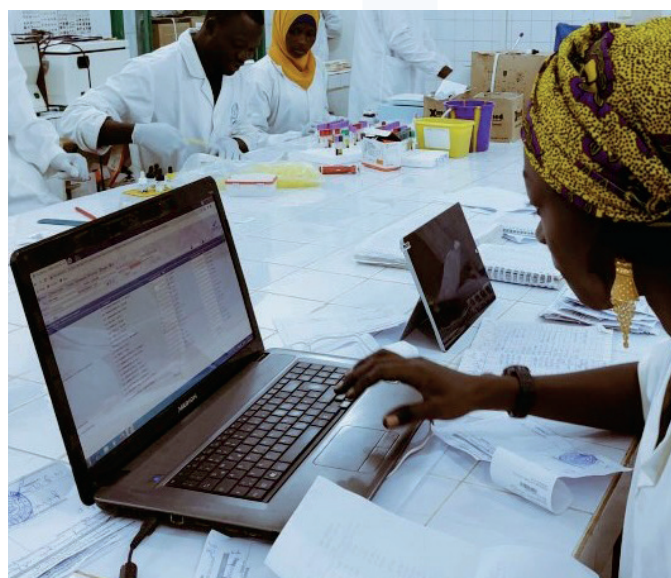
Le Sénégal a intégré la santé digitale dans son Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS) 2019-2028, avec une attention particulière sur le développement des technologies numériques dans le secteur de la santé. Ceci est soutenu par le Plan Stratégique Santé Digitale (PSSD) 2018-2023 et le Programme de Digitalisation du Système de Santé lancé en 2021, visant à améliorer l'accès aux soins et la gestion des informations de santé grâce à la numérisation.

Le Gouvernement du Sénégal a signé un accord de financement de 150 millions de dollars avec la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Accélération de l'Économie Numérique du Sénégal (PAENS), dont 50 millions sont alloués au Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) pour la mise en œuvre du PSSD. Cet investissement substantiel témoigne de l'engagement profond du pays envers la modernisation et l'amélioration de son système de santé grâce aux technologies numériques.

Le Dossier Patient Unique Partagé

Le Dossier Patient Unique Partagé (DPUP) constitue une avancée significative dans la modernisation des systèmes d'information de santé au Sénégal. Ce projet innovant vise à centraliser et à rendre accessibles les données médicales et paramédicales des patients aux acteurs autorisés impliqués dans la prise en charge.

Le chantier du DPUP a démarré le 1er décembre 2023, après un benchmarking qui a permis de capitaliser sur les meilleures expériences similaires l'élaboration du référentiel unique à utiliser au niveau national et l'identification de prestataires capables de développer la solution.



Le DPUP est actuellement en phase pilote dans six établissements de santé majeurs. Ces structures incluent l'Hôpital Général El Hadji Ibrahima Niass de Kaolack, l'Hôpital Thierno Birahim Ndao de Kaffrine, le Centre Hospitalier Régional de Matam, l'Hôpital Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba, l'Hôpital Général Idrissa Pouye de Grand Yoff, et le Centre Hospitalier Abass Ndao de Dakar.

La supervision de cette phase pilote est assurée par un comité technique dirigé par la Direction Générale des Établissements de Santé (DGES) avec les parties prenantes clés dont SENUM-SA, la Commission de Protection des Données (CDP), le Bureau Organisation et Méthodes (BOM), etc. Le passage à une mise en œuvre nationale du DPUP est prévu pour 2024, marquant ainsi une étape cruciale dans l'évolution du système de santé sénégalais.

D'autres chantiers de digitalisation ont été initiés par le MSAS, notamment :

- le « MIRSAS » finalisé en 2023, qui permet au MSAS de dématérialiser les processus d'affectation, de mutation et de redéploiement du personnel de la Santé et de l'Action sociale
- La digitalisation effective du processus de production de la carte d'égalité des chances
- Le projet de digitalisation de la gestion du courrier et le déploiement d'un système d'archivage électronique des documents
- La mise à l'échelle du logiciel ERPX3 au niveau de la pharmacie nationale d'approvisionnement (SEN-PNA) pour une optimisation des processus visant à réduire les ruptures de médicaments.
- La dématérialisation des fonctions réglementaires de l'agence de réglementation pharmaceutique (6 fonctions dématérialisées sur les 9).

La télémédecine

Dans un élan résolu vers l'amélioration de la santé pour tous, le ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal déploie des efforts considérables pour concrétiser l'article 17 de la Constitution, garantissant le droit à la santé aux populations urbaines et rurales. Cette démarche ambitieuse se traduit par l'élaboration d'une politique de Couverture Sanitaire Universelle (CSU), alignée sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour assurer une accessibilité financière et géographique aux soins.

Au cœur de cette transformation, la télémédecine émerge comme un vecteur clé. Utilisant les technologies de l'information pour offrir des soins à distance, elle représente un levier majeur pour étendre l'accès aux services médicaux, notamment dans les zones moins desservies. Depuis sa

Convention entre le MSAS et SENUM-SA

Une convention en vue d'une assistance et d'un accompagnement du MSAS par la SENUM-SA dans le domaine des infrastructures et services informatiques et de télécommunications a été signée.

première application en 1997, le Sénégal a initié plusieurs projets de télémédecine.

Les initiatives, couvrant la téléassistance, la télé-expertise et le e-learning, bénéficient également de l'impulsion des ONG et du secteur privé.

Cependant, le développement de la télémédecine fait face à des obstacles, notamment sa sous-utilisation et l'absence d'un cadre de gouvernance adéquat. En réponse, le MSAS, appuyé par le Programme d'Assistance technique et d'Accompagnement à la mise en œuvre de la Stratégie Santé et Action sociale, a élaboré en 2023 un document-cadre pour structurer la télémédecine de 2024 à 2028. Outre le DPUP et la télémédecine, les autres projets majeurs qui structurent le PDSS sont :

- Le système d'Information Hospitalière
- Le système d'Information Géographique Santé
- Le projet de digitalisation du médicament
- Le projet de digitalisation des processus de la santé communautaire
- Le projet de gouvernance électronique de la santé



Témoignages d'acteurs et d'usagers



VOIX DU TERRAIN

EXPÉRIENCES ET HISTOIRES DES ACTEURS DE LA SANTÉ

Il faut presque faire le tour de l'établissement, traverser le hall d'accueil, contourner quelques haies joliment fleuries et la salle de maintenance pour finalement emprunter un escalier qui nous mène dans un appartement situé au premier étage d'un building où régnait le calme. Il s'agit de l'unité d'hémodialyse de l'Hôpital Général Idrissa Pouye (HOGIP) à Dakar.

Nous sommes accueillis avec le sourire par Dr Khodia Fall, néphrologue et responsable des lieux. « Avec une capacité de onze lits, l'unité d'hémodialyse reçoit 22 patients par semaine et nous travaillons six jours sur sept », explique-t-elle.

La néphrologie au Sénégal, c'était naguère un seul service logé dans l'hôpital Aristide Le Dantec de Dakar ; HOGIP est le premier établissement de santé à bénéficier d'une unité d'hémodialyse après l'extention.

Dans la salle de soins, une dizaine de patients, perfusion à l'avant-bras relié à un générateur, devisent tranquillement. Zeydane Fall est parmi l'un d'eux. Le jeune homme quitte la banlieue de Dakar pour aller faire ses deux séances hebdomadaires à HOGIP.

« *La gratuité est une décision salubre pour nous* » Zeydane Fall

« Je salue vivement la gratuité totale de la dialyse décidée par l'Etat du Sénégal. Avant, je faisais la dialyse dans une structure privée et cela me coûtait 130 000 FCFA par semaine sans compter les analyses et les médicaments », témoigne Zeydane Fall qui souffre d'une insuffisance rénale chronique depuis 2019.

La gratuité est pour lui, une « mesure salubre, qui vient enlever un énorme stress » dans ce combat à vie contre l'insuffisance rénale chronique.

La politique de gratuité a été renforcée par la démultiplication des unités d'hémodialyse. Aujourd'hui, le Sénégal qui compte 14 régions dispose de 31 centres de dialyse avec au moins un centre dans chaque région. Cette embellie, Dr Fall la trouve comme une évolution notable de la prise en charge mais aussi comme annonciatrice d'un avenir radieux pour la néphrologie au Sénégal.



VISAGES DE L'ESPOIR

DES RÉCITS QUI INSPIRENT LE SECTEUR DE LA SANTÉ

« *Tout passe par la conviction et l'amour* », dit Adja Ndeye Fatou Diallo, la présidente nationale de l'association des Bajenu Gox. La soixantaine bien entamée, cette grand-mère nous raconte avec un sourire de satisfaction, son aventure au sein de cet important réseau des marraines de quartier dont elle a gravi tous les échelons.

« *J'ai été présidente de district, puis présidente régionale et, par la suite, j'ai atterri au niveau national* », souligne-t-elle. Et en guise de reconnaissance et de considération de ses paires, son arrivée à la tête du réseau national s'est faite par acclamation.

Son engagement sans faille en faveur de la santé et du bien-être de la femme et des enfants, Mme Diallo en parle comme d'un « héritage familial ».

« *Je suis née dans une famille de soignants. Mon père était technicien médical et ma mère travaillait dans une maternité* », explique cette ancienne responsable des vaccinations à l'hôpital Gaspard Kamara. De la création du réseau en 2009, à ce jour, Ndeye Fatou Diallo est témoin de toutes les étapes de l'aventure des Bajenu Gox.

« Avec le Président Macky Sall, nous avons bénéficié d'une motivation supplémentaire »

De l'avis de Mme Diallo, il est important de saluer le travail abattu par les différents ministres de la Santé depuis 2009. « *L'action du président Macky Sall envers le réseau a été une motivation supplémentaire car c'est avec lui que nous avons commencé à percevoir des émoluments. Jusqu'ici, nous étions dans le bénévolat total* », note-t-elle avec le sourire.

« *Aujourd'hui, notre apport et le rôle de sentinelles que nous jouons n'est plus à démontrer. Au-delà de la Santé, nous travaillons aussi avec d'autres ministères notamment celui de l'Education qui ont besoin de l'expérience que nous avons capitalisée en matière de sensibilisation* », précise-t-elle.



« *Il faut pérenniser le réseau des Bajenu Gox* »

Dans son quartier de Niarry Tally, Ndeye Fatou Diallo est une dame connue et respectée. Infatigable serviteur de la communauté, elle est conseillère municipale. Elle a aussi eu deux mandats de conseillère au Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT).

Au regard du chemin parcouru et l'impact des Bajenu Gox, Ndeye Fatou Diallo souhaite de tout son cœur un renforcement et une pérennisation de ce système d'entraide intergénérationnelle.

« *Il faut pérenniser le réseau des Bajenu Gox* »

Sécurité Sanitaire Mondiale

A l'instar des pays de la sous-région le Sénégal est exposé aux épidémies dont, les plus fréquentes sont : le choléra, la fièvre jaune, la méningite, la dengue, etc.

Ainsi en 2014, il a fait partie des pays atteints par l'épidémie de la Maladie à Virus Ébola (MVE) avec la notification d'un cas importé, dont fort heureusement, l'évolution a été favorable.

Face aux situations pouvant constituer une menace pour la sécurité sanitaire (nationale, régionale et mondiale), des dispositions doivent être prises pour prévenir et lutter contre les risques susceptibles de traverser les frontières et de menacer les populations. Force est de constater que le Règlement sanitaire international (RSI) est l'instrument, par excellence, qui aide les 194 pays qui l'ont adopté, à faire face à tous les événements majeurs de Santé Publique.

En 2015, le Sénégal a adhéré au Programme de Sécurité Sanitaire Mondiale (GHSA) qui lutte contre les menaces biologiques qu'elles soient naturelles, accidentelles ou délibérées. Il a également pris des dispositifs face à la menace sanitaire :

- Adoption et mise en œuvre de Stratégie de Surveillance Intégrée de la Maladie et de la Riposte dans le cadre de l'application du RSI ;
- Désignation du Point Focal National du RSI
- Adoption de la liste de six (6) zoonoses prioritaires du Sénégal faisant l'objet d'une surveillance intégrée ;
- Existence de points focaux de la surveillance épidémiologique dans chaque district sanitaire

pour la santé humaine et pour la santé animale, la présence de chef de service vétérinaire dans chaque département ;

- Mise en place d'un Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS), afin de renforcer la préparation et la coordination des interventions face aux urgences sanitaires ;
- Existence de laboratoires nationaux de références pour la confirmation des cas suspects notamment, le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), le Laboratoire National d'Élevage et de Recherche Vétérinaire (LNERV), l'Institut Pasteur de Dakar (IPD), l'Institut de Recherche en Santé, de Surveillance Épidémiologique et de Formation (IRESSEF), etc.



Par ailleurs, à l'échelle continentale l'OMS a porté son choix sur le Sénégal pour abriter un hub dédié à la coordination des opérations d'urgence sanitaire dans 24 pays répartis entre l'Afrique Occidentale et l'Afrique Centrale. Ce hub a été inauguré le 14 décembre 2023 à Diamniadio.



LA VISION FUTURE

PROJETS ET AMBITIONS POUR LA SANTÉ AU SÉNÉGAL

Encore plus d'hôpitaux

Après l'inauguration des hôpitaux de Kaffrine, Kédougou, Touba et Sédhiou, l'offre et l'accessibilité des soins seront davantage étoffées par la construction d'autres établissements dotés de la dernière technologie.

Le futur hôpital national de Saint-Louis (400 lits) de niveau 4 va permettre de réduire les évacuations sanitaires vers Dakar et l'étranger. Le département de Mbour va abriter un hôpital de niveau 3 en plus d'un grand hôpital ophtalmologique et d'un centre d'oncopédiatrie.

Dans la région de Dakar, la politique d'élargissement de l'accès aux soins se décline à travers la construction d'un CHU et d'un centre national d'oncologie à Diamniadio, la reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec qui sera de niveau 4, celui de Youssou Mbargane Diop, à Rufisque, de même que l'hôpital Roi Baudouin de Guédiawaye. Autant de projets qui trouvent doublement leur sens. Non seulement, il s'agit d'une solution à l'équité territoriale mais aussi une réponse au défi démographique qui nécessite une augmentation des capacités d'accueil des établissements de santé à travers le pays.

Déploiement de la Comptabilité analytique

Depuis la réforme hospitalière de 1998, les établissements publics de santé (EPS) au Sénégal jouissent d'une autonomie de gestion, leur permettant de mieux répondre aux besoins de la population. Cette autonomie s'accompagne d'un objectif clair : gérer les ressources de manière efficace et efficiente pour offrir des soins de qualité, tout en veillant à l'équilibre financier et à la maîtrise des coûts. La qualité de l'information financière est cruciale pour la prise de décision, tant pour les EPS que pour leurs tutelles.

Dans cette optique, la Direction des Établissements Publics de Santé a lancé un projet national d'implémentation de la Comptabilité analytique hospitalière (CAH) en 2022 et 2023. Ce projet a abouti à des progrès notables, tels que l'élaboration d'un guide national de la CAH, l'adoption d'un outil standardisé, la formation des acteurs et la mise en place de phases pilotes dans 8 EPS.

Après une mission de supervision en novembre 2023 et le lancement de la comptabilité analytique dans 7 EPS supplémentaires en décembre 2023, le déploiement de la CAH se poursuivra à travers le réseau national des EPS en 2024.

Tarifification des soins

La révision et l'harmonisation des tarifs des soins de santé figurent en tête des priorités du MSAS. Pour concrétiser cet objectif, une étude approfondie sur la tarification des soins a été initiée en novembre 2023, bénéficiant du soutien du Programme d'assistance technique et d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie santé et action sociale.

Décembre 2023 a vu la validation d'une note méthodologique rigoureuse, détaillant la procédure et la sélection des échantillons pour cette étude par le comité technique constitué par le Ministère. Cette étude vise à réaliser un état des lieux exhaustif des tarifs actuellement en vigueur au Sénégal. Elle inclut l'analyse des coûts des prestations de santé, l'évaluation des tarifs réels pratiqués par les professionnels de santé, et la proposition d'une nouvelle grille tarifaire. Un des résultats attendus est la formulation d'un arrêté interministériel pour réguler les tarifs dans les établissements de soins publics.

En janvier 2024, le processus entre dans une phase cruciale avec la planification des missions de collecte de données. Cette étape marque le début concret de la mise en œuvre de l'étude, jetant les bases d'une tarification plus équitable et transparente dans le secteur de la santé sénégalais.

Convention hospitalo-universitaire

La convention-cadre hospitalo-universitaire consacre un engagement mutuel du Ministère de la Santé et de l'Action sociale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle vise l'amélioration continue de la formation des personnels, de la qualité des soins de santé et assure la promotion de la recherche et de l'innovation et garantit la bonne gouvernance des institutions.

Face à une offre de formation universitaire qui s'est considérablement renforcée au cours de la décennie, la révision de la convention hospitalo-universitaire est aujourd'hui une nécessité pour le MSAS.

« Avant, il n'y avait que l'université de Dakar. Aujourd'hui, nous avons six autres UFR qui travaillent avec le système de santé, ce qui nécessite une révision de la convention hospitalo-universitaire », souligne Dr Fatou Mbaye Sylla, Directrice générale des Etablissements de Santé. Le processus de révision a été entamé avec l'ensemble des parties prenantes.

Parmi les réformes et changements qui vont marquer positivement la gestion hospitalière dans les années à venir, il y a l'établissement de contrats de performance qui promeuvent une gestion axée sur les résultats à travers des critères d'évaluations efficaces.

CONSTRUCTIONS ET RÉHABILITATIONS

Etablissements inaugurés

Hôpital de Kaffrine
Hôpital de Kédougou
Hôpital de Sédhiou
Hôpital de Touba
Hôpital de Agnam

Etablissements en cours de construction

Hôpital national de Saint-Louis
Hôpital départemental de Mbour
Hôpital Ophtalmique de Mbour
Hôpital de Bakel
Hôpital de Thiès
Hôpital de Ourossogui
Centre hospitalier universitaire de Diamniadio
Centre national d'Oncologie de Diamniadio
Construction de la polyclinique de l'hôpital Principal de Dakar
Hôpital Aristide Le Dantec de Dakar

Etablissements en instance de réhabilitation

Hôpital Roi Baudoin de Guédiawaye
Hôpital Youssou Mbargane Diop de Rufisque
Hôpital de Diourbel
Hôpital de Ziguinchor
Hôpital de Kolda
Hôpital de Louga
Hôpital de Thiès

Chiffres clés

Statistiques et données à la fin 2023



Carte sanitaire

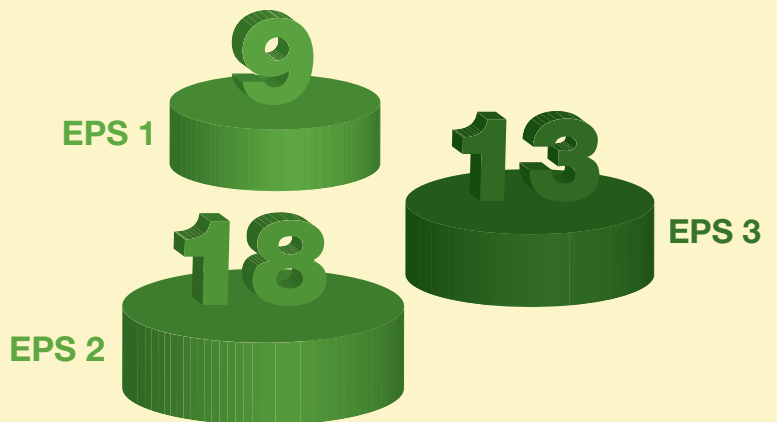
14 RÉGIONS MÉDICALES

79 DISTRICTS SANITAIRES

3915 STRUCTURES DE SANTÉ

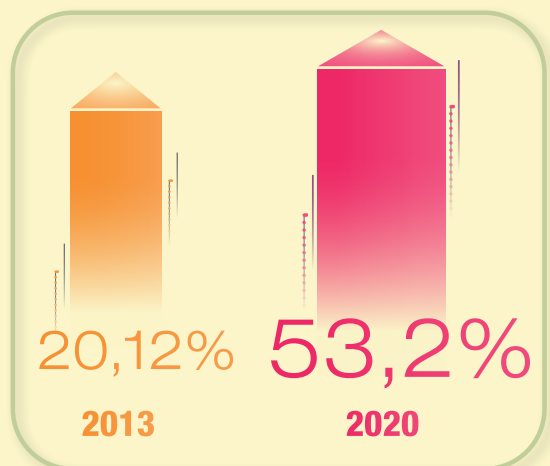
40 
Hôpitaux 36
04 hospitaliers
non-hospitaliers

Etablissements publics de santé



Structures de santé
1774 Postes de Santé
129 Centres de Santé

2197 Cases de Santé



Couverture Maladie Universelle (CMU)



5 738
en 2015

75 098
en 2023

CARTE D'ÉGALITÉ DES CHANCES



7
en 2012

13
en 2023

Antigènes du Programme élargi de vaccination (PEV)

CENTRALE D'OXYGÈNE

1
en 2012



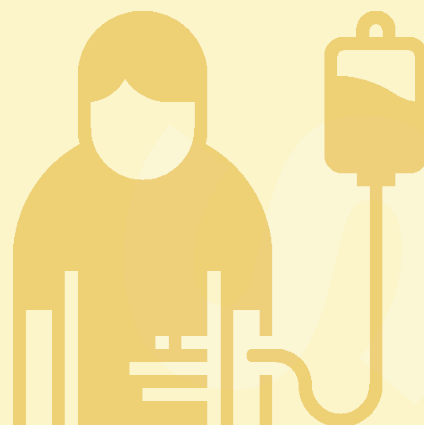
35
en 2023

CENTRES DE DIALYSE



3

en 2012



31

en 2023

dont 25 publics et 6 privés



Acquisition d'ambulances par l'État

+ de 437

entre 2012 et 2023

Centre de radiothérapie (Cobaltothérapie)

1

en 2017

5

en 2023

RESSOURCES HUMAINES

agents de santé

en 2016



14 253

en 2023



22 495

Catégories socio-professionnelles	Normes nationales	Ratio de couverture en 2016	Ratio de couverture en 2023
Médecin (habitants)	Selon le type de structures	1 pour 15 963	1 pour 9 396
Infirmier d'Etat (habitants)	1 pour 5000	1 pour 10 207	1 pour 6 812
Sage-femme (femmes en âge de reproduction)	1 pour 1500 à 2000	1 pour 2 326	1 pour 1 587

Doublement du nombre de spécialistes qui est passé de 651 à 1290 entre 2016 et 2023

Tableau d'évolution des indicateurs clés de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile

Indicateurs	2012	2023
Mortalité maternelle	392/100 000 ^{NV *}	236/100 000 ^{NV}
Mortalité néonatale	29/1000 ^{NV}	23/1000 ^{NV}
Mortalité infanto juvénile	65/1000 ^{NV}	40/1000 ^{NV}
Mortalité juvénile	26/1000 ^{NV}	9/1000 ^{NV}
Mortalité infantile	43/1000 ^{NV}	31/1000 ^{NV}

* Naissances Vivantes (NV)

CONVENTION MSAS-ASPS : UN MODELE DE COLLABORATION POUR LA SANTE AU SENEGAL

Dans une démarche résolument tournée vers l'amélioration de la santé au Sénégal, la convention entre le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) et l'Alliance du Secteur Privé de la Santé du Sénégal (ASPS) jette les bases d'un partenariat stratégique. Cette collaboration est un exemple concret de l'intégration des efforts des secteurs public et privé pour relever les défis de la santé.

Fondements d'une collaboration innovante

Le MSAS, responsable de la mise en œuvre de la politique de santé définie par le Chef de l'État, s'engage à assurer l'accès à des soins de santé de qualité pour tous les Sénégalais, partout et au moment où ils en ont besoin. Il promeut la formation médicale et l'implantation de personnels de santé dans les régions défavorisées, en plus de réguler les professions médicales et paramédicales.

L'ASPS, de son côté, œuvre pour le dialogue et le partenariat public-privé, jouant un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé et de bien-être. Elle participe activement à rendre les soins de santé accessibles à tous, notamment à travers la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Avancées et Axes d'Amélioration

La convention a déjà permis plusieurs avancées, comme la coordination des structures privées, la cartographie des établissements de santé et la participation à des initiatives internationales.

Vers l'Avenir : Recommandations et Perspectives

La convention MSAS-ASPS est un modèle de synergie entre les secteurs public et privé, essentiel pour relever les défis de la santé au Sénégal. Cette collaboration permet non seulement d'améliorer l'accès aux soins de santé mais aussi de contribuer significativement au bien-être général des populations sénégalaises.

PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Le Gouvernement de la République du Sénégal a recruté le Cabinet PricewaterhouseCoopers, « PwC », pour une assistance technique à la mise en œuvre de la stratégie Santé et Action sociale, déclinée dans le Plan national de Développement sanitaire et sociale (PNDSS), avec pour but d'accélérer l'implémentation des principales orientations stratégiques du secteur.

La mission de l'Assistance technique est de bâtir sur l'existant en matière de santé et d'action sociale, et de capitaliser sur les avancées considérables déjà réalisées en matière de santé par la République du Sénégal.



Cette mission s'inscrit en cohérence avec :

- La stratégie définie dans les plans stratégiques de la santé (PNDSS, Stratégie Nationale de Financement de la Santé, etc.) et dans le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2A) pour la relance post COVID ;
- La poursuite des actions prioritaires qui sont synthétisées dans les rapports précisant les directives de Monsieur le Président de la République, et « les réformes du secteur de la Santé et de l'Action sociale ».

Le Programme d'Assistance technique et d'Accompagnement vise à accélérer l'exécution des principales orientations du secteur de la santé au Sénégal, traduites par la vision de Monsieur le Président de la République et formalisées dans les différents documents de politique de santé et d'action sociale.

Le Programme, dans une logique de co-construction avec les équipes du MSAS vise l'atteinte des objectifs de santé du Sénégal :

- Renforcer la gouvernance et le financement du secteur à travers des mécanismes de pilotage, de régulation, de supervision, de mobilisation et de rationalisation de l'utilisation des ressources
- Améliorer l'accès universel des populations à des services de santé de base et de qualité
- Améliorer la protection sociale des populations, en particulier les groupes vulnérables, à travers l'accessibilité aux services de santé et d'action sociale sans discrimination aucune.

Crédits photo : Ministère de la Santé et de l'Action sociale, PricewaterhouseCoopers, NEXUS Groupe

Conception et réalisation





Ministère de la Santé et de l'Action sociale

Adresse : Fann Résidence Rue Aimé Césaire BP 4024 Tél. : + 221 33 869 42 42 / + 221 33 869 42 10 Fax : + 221 33 869 42 49
E-mail : mspmwebsante@sentoo.sn Site web : www.sante.gouv.sn